

Investir dans la forêt pour la préserver

Depuis 2020, Green Forest, un groupement forestier citoyen et écologique, propose d'investir en faveur d'une « sylviculture responsable et respectueuse ». À partir de 5 000 euros, à raison 100 euros la part, quiconque peut devenir actionnaire du groupement forestier privé, au sein duquel les décisions importantes sont prises par le vote en assemblée générale. Une solution d'épargne « verte et locale », comme le présente son fondateur Benoît Coulée, avec un rendement aux alentours des 2 à 3%, pour permettre aux « gens

d'ici de s'approprier le paysage ». Sous le statut d'une société civile immobilière, Green Forest regroupe 155 associés, qui partagent 250 hectares de parcelles cumulées, et vise les 1 000 hectares à terme. Plus qu'un simple investissement financier, les actionnaires engagés peuvent participer à des sorties de comptage et de plantation, suite à des dégâts sanitaires.

Une gestion modérée

Localisées dans le nord du Vercors, ces parcelles sont gérées par l'entreprise Vercors



Green Forest fait le choix de ne pas nettoyer les bois vieux, secs et au sol, qui forment des habitats pour la faune et la flore.

Forêt Développement et son fondateur, Benoît Coulée. Une gestion harmonisée qui répond aux limites de la privatisation des forêts : « *On constate de mauvaises gestions, des propriétaires, des techniciens ou des exploitants qui se servent, par la coupe de 50 ou 60 % du volume, en se disant qu'ils reviendront dans 50 ans.* » Le gestionnaire forestier connaît bien le Vercors depuis 25 ans et

sa vision est portée sur le long terme : « *J'essaie de passer tous les 10 ans, grâce à des coupes modérées, limitées à 10-15 % par coupe.* » Entre les grosses coopératives qui poussent à l'exploitation et les associations qui mettent la forêt sous cloche et excluent toute intervention humaine, Green Forest se veut modérée, afin de profiter des ressources de la forêt tout en la préservant. ●

Les propriétaires privés se syndiquent

Depuis 2018, des forestiers privés se réunissent en Isère au sein du syndicat de propriétaires forestiers Fransylva, formant l'Union des forestiers privés de l'Isère (UFP 38). Sur des questions de financement, de fréquentation des propriétés ou de lutte contre les incendies, l'association défend les propriétaires. « *À propos d'un sujet tel que la coupe à blanc, nous n'avons pas de position pour ou contre. Mais nous orientons les prises de décisions en faveur d'un mode de gestion plus vertueux, comme le couvert continu* », développe Albert Raymond, président de l'UFP 38. « *Et de plus en plus de propriétaires adhèrent à ce mode de gestion durable.* » L'association siège dans les



L'UFP 38 couvre un total de 22 000 hectares de forêts.

commissions de plusieurs instances forestières locales, comme à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi qu'à l'adéquation de la préfecture de l'Isère, pour le plan départemental de

protection des forêts contre l'incendie.

Inciter pour mieux protéger

Le syndicat assure une mission de conseil et d'information auprès de ses adhérents, par l'organisation de formations

auprès du Centre national de la propriété forestière. « *Les adhérents s'inscrivent pour apprendre à identifier les dégâts des gibiers, à reconnaître les limites, à réaliser des plantations, à relever leur indice de biodiversité potentielle...* », détaille Albert Raymond. Chaque nouvel adhérent de l'UFP 38 profite également d'une assurance responsabilité civile, obligatoire pour tout propriétaire foncier. Des franchises négociées à grande échelle, pour diminuer leur coût, très élevé pour un propriétaire isolé. « *C'est une incitation, dans un contexte où la mortalité des arbres, les aléas climatiques et le nombre de promeneurs grandissent* », ajoute le président. ●